

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Septembre 2019

202x19

CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX INTÉGRATION DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DANS L'ENVIRONNEMENT PROGRAMME 2018 CHEMIN DES PETITS CADENEUX , TRAVERSE DES ÉCOLES

La présente convention a pour objet de définir les modalités administratives et financières relatives à des travaux de mise en technique discrète et/ou en souterrain des réseaux de distribution publique d'énergie électrique pour l'opération Chemin des Petits Cadeneaux, Traverse des Ecoles, retenue dans le cadre du programme de travaux 2018.

Au terme des travaux énoncés ci-dessus, le SMED13 pourra proposer à la Commune des travaux supplémentaires de même nature, dans la limite de l'enveloppe financière visée à l'article 2 de la présente convention.

Le montant de l'opération est de 220 252 € HT maximum, lequel comprend les travaux, les études et la maîtrise d'œuvre, assurés par le SMED13 (qui représente 7 % du montant HT des travaux).

Le plan de financement, en HT, est le suivant :

SMED13	48 000 €
Commune	172 252 €

La présente convention prend effet à la date de signature des parties et se termine à la récupération totale des différentes participations et subventions par le SMED13.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- AUTORISE le Maire à signer la convention de financement de travaux avec le SMED13,
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 3 – M. FUSONE – SANCHEZ – JOUBEAUX

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Septembre 2019
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA